

**Motion du Conseil communal de ASSESSE du 01 décembre 2011 concernant la  
modification des horaires des trains omnibus sur la ligne Ciney-Namur**

Attendu que le 11 décembre prochain entrera en vigueur une adaptation des horaires de trains qui concernera notamment les navetteurs empruntant le train omnibus sur la ligne Ciney-Namur. Ces changements auront, à différents titres, un impact négatif sur les conditions de mobilité des navetteurs qui embarquent dans les petites gares et points d'arrêt situés dans notre commune ;

Attendu que, suite à cette adaptation, le train omnibus (L 5776) qui quitte Ciney à 5h55 sera avancé de 25 minutes tandis que le train suivant sera retardé de 10 minutes ;

Attendu que, à une heure de pointe, les navetteurs originaires de Natoye, Florée, Assesse, Courrière, Sart-Bernard, Naninne, Dave et Jambes n'auraient plus l'occasion d'embarquer pendant plus d'une heure vers Namur et, le cas échéant, vers leur destination finale, souvent Bruxelles. Ainsi, un voyageur qui souhaite rejoindre Jette pour 8h00 du matin à partir de Courrière met actuellement, et quand tout va bien, 1h28 de trajet; suivant le nouvel horaire, ce trajet durera 2h04 ;

Attendu que, le train L qui assure le trajet Namur-Ciney le matin serait avancé de 20 minutes (7h12 au lieu de 7h30 au départ d'Assesse), ce qui laisse aux étudiants concernés une heure entre l'arrivée du train et l'entrée en classe ;

Attendu que le train P de 16h47 en gare de Namur qui assure le retour de nombreux étudiants de la commune d'Assesse est purement et simplement supprimé, ce qui reportera ces voyageurs vers des trains déjà bondés *et/ou* plus tardifs ;

Considérant la nécessité de maintenir et développer une offre de transport en commun de qualité dans notre Commune ;

Considérant les mesures antérieures prises par la SNCB, consistant notamment en la fermeture de petites gares et en la suppression de trains ;

Considérant les démarches déjà entreprises par le Collège communal vis-à-vis de la SNCB ;

Le Conseil communal,

1. Exprime sa grande préoccupation par rapport aux modifications horaires envisagées pour les trains omnibus sur la ligne Ciney-Namur. Il demande à la SNCB

- De renoncer à cette modification horaire
- De garantir le maintien d'une offre de transport équivalente sur la ligne Ciney-Namur

Il invite le Gouvernement Fédéral à intervenir en ce sens auprès de la SNCB.

2. Demande au Collège communal d'interpeller en ce sens la SNCB et la Ministre en charge de la tutelle sur la SNCB.

Ainsi décidé en séance du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Par le Conseil,

Le Secrétaire,  
(s) J.P. FRANQUINET

Le Président,  
(s) L. BOUVEROUX